

## **Publication sur le site du Vice rectorat d'un poste d'enseignant contractuel de Segpa au collège de Fiua**

**Organisme de rattachement :** Vice-rectorat des îles Wallis et Futuna

**Catégorie :** A

**Poste à pourvoir du 03/02/2025 au 26 mai 2025**

**Quotité de temps de travail :** 12 heures d'enseignement par semaine (+ temps de préparation/correction et de participation à des réunions et projets de l'établissement)

### **Informations générales**

#### **Domaine fonctionnel**

Education – Animation – jeunesse

#### **Emploi**

Enseignant de SEGPA implantée au collège de Fiua à Futuna

**Date de publication :** 05 décembre 2024

**Date de fin de publication :** 11 décembre

2024

### **Descriptif du contexte professionnel**

Le statut des îles Wallis et Futuna relève de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 qui a fait de l'archipel un territoire devenu en 2003 collectivité d'outre-mer. Wallis et Futuna sont donc deux îles qui forment une collectivité d'outre-mer (COM) organisée sous forme de trois royaumes coutumiers (2 royaumes à Futuna, 1 royaume à Wallis). L'assemblée territoriale est l'assemblée délibérante du territoire. Elle est composée d'élus pour 5 ans et est organisée en commissions. Le préfet, représentant l'Etat sur le territoire, par ailleurs Administrateur Supérieur des îles de Wallis et Futuna, est le chef du territoire.

Le système éducatif relève d'une organisation particulière. Le premier degré est entièrement concédé à la Mission catholique et compte 10 écoles que fréquentent 1341 élèves (rentrée 2024). Le Vice-Rectorat assure les missions de contrôle de conformité et le cadrage général des liens entre le Vice-Rectorat et la Direction de l'Enseignement Catholique est fixé par la convention dite de concession.

Le second degré compte six collèges et un lycée polyvalent qui scolarisent 1317 élèves (rentrée 2024). Les structures du second degré sont toutes des Établissements Publics Nationaux d'Enseignement (EPNE) de catégories 1 et 2.

Les quatre collèges de Wallis et les deux collèges de Futuna accueillent 849 collégiens à la rentrée 2024. Deux collèges possèdent une Section d'Enseignement Professionnel et Général Adapté (SEGPA) (1 sur Futuna, 1 sur Wallis).

Le lycée d'état de Wallis et de Futuna compte 488 lycéens répartis entre la voie générale, la voie technologique et la voie professionnelle (une classe de seconde GT à Futuna).

Le calendrier scolaire est un calendrier austral et est différent de celui de la métropole.

### **Description du poste**

Le poste est implanté au collège de Fiua à Futuna. Placé sous l'autorité hiérarchique du chef d'établissement, l'enseignant de SEGPA assure son service au sein de cet établissement.

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

L'organisation spécifique de la scolarisation des élèves du collège bénéficiant de la Segpa se caractérise par un enseignement au sein de la Segpa, mais aussi des séquences d'apprentissage avec les élèves des autres classes et la mise en œuvre de projets communs entre les classes de la Segpa et les classes du collège. La Segpa a pour ambition l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun, de connaissances, de compétence et de culture pour les élèves qu'elle accompagne ainsi que l'accès à une formation professionnelle conduisant au minimum à une qualification diplômante de niveau V.

#### Les principales missions sont :

- Instaurer un climat de confiance et un contexte pédagogique stimulant
- Concevoir et dispenser un enseignement adapté au regard des difficultés rencontrées par les élèves
- Proposer un aménagement des situations, des supports et des rythmes d'apprentissage, un ajustement des démarches pédagogiques et des approches didactiques
- Favoriser les pratiques de différenciation et d'individualisation pédagogique, tout en maintenant un haut niveau d'exigence, en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Collaborer avec les membres de l'équipe pédagogique de l'établissement autour du parcours des élèves de la Segpa et des projets pédagogiques mis en œuvre
- Communiquer avec les familles autour du parcours de leur enfant
- Participer aux réunions de synthèse de la Segpa

#### Compétences attendues

- Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes
- Bonne connaissance des parcours au collège
- Capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles
- Capacité au travail d'équipe
- Capacité à différencier
- Adaptabilité à des situations variées
- Disponibilité

#### Profil recherché

La personne recrutée devra posséder à minima une licence ou un diplôme de niveau BAC +3 et devra faire preuve d'un engagement sans faille auprès des élèves en difficultés scolaires.

#### Procédure

Les dossiers de candidature, constitués d'un CV, d'une lettre de motivation, d'une copie de livret de famille, de la copie des diplômes requis doivent parvenir avant le **11 décembre 2024 – 12h00**, selon les indications suivantes :

- Par voie directe à : [sesilia.savea@ac-wf.wf](mailto:sesilia.savea@ac-wf.wf) et à [adeline.rouleau@ac-wf.wf](mailto:adeline.rouleau@ac-wf.wf) et [loetizia.fayolle@ac-wf.wf](mailto:loetizia.fayolle@ac-wf.wf)



Vice-Rectrice

Regine VIGIER